

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DE LA COMMUNE

## SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Date de la convocation  
7 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Capinghem, sous la présidence de Vincent DUCOURAU, maire



EFFECTIF LEGAL : 19

EFFECTIF EN EXERCICE : 19

EFFECTIF VOTANT : 16

Etaient présents : V. DUCOURAU, MC. FICHELLE, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, T. WIDHEN, CH. MATHON, G. TRAPASSO, S. DUMORTIER, P. MOUCHON, G. OUDAERT, F. VAN LAETHEM, N. ROUBAUD, K. UDRY, J. AGNIERAY

Etaient absents : C. CABY, F. TREDEZ, A. KIMOUR

Ont donné pouvoir : M. BILLOIR > pouvoir à A. V. PARABOSCHI, J. BAUDOUIN> pouvoir à A. TRICOIT,

Quorum : Oui

Secrétaire de séance : M.C FICHELLE

**OBJET :** Délibération de régularisation autorisant le versement de la subvention 2023 à l'école de musique d'Ennetieres en Weppes.

Numéro de la délibération : CM2511-D09

Monsieur Vincent DUCOURAU, Maire de Capinghem, expose :

La délibération du 20 octobre 2022 n° 202210//D.10 a permis l'instauration d'un partenariat avec l'école de musique d'Ennetieres et la mise en place d'une participation financière pour l'année 2023.

Dans ce cadre, la délibération du 29 juin 2023 n° 2023-6/2D.12 attribue une participation forfaitaire aux familles fréquentant l'école de Musique d'Ennetières en Weppes. L'école de musique a remis le récapitulatif 2022/2023. La participation financière de la commune s'élève donc à 500 €.

La délibération du 5 octobre 2023 n° CM2023-10D.14 ne reconduit pas le partenariat.

A ce jour, la participation financière d'un montant de 500 € au titre de l'année 2023 n'a pas été régularisé à l'école de musique d'Ennetieres en Weppes.

Considérant la demande formulée par l'École de Musique d'Ennetières-en-Weppes ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'inscrire et d'attribuer les crédits nécessaires à l'attribution de la subvention au budget primitif 2025 de la commune de Capinghem,
- D'attribuer une subvention au titre de l'année 2023 d'un montant de 500 euros à l'école de musique d'Enntières-en-Weppes,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses représentants, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Résultat du vote :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Unanimité : 0

Secrétaire de séance :

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du jour, mois  
et an ci-dessus mentionné,

Secrétaire de séance

Marie-Claude FICHELLE

Maire de Catinghem

Vincent DUCOURAU

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture  
et publication le 08/12/2025

*J. Fichelle*

